

OFFRE D'EMPLOI

CSFP-2627-27

CONSEILLER/CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE – Français, sciences humaines, anglais, beaux-arts (Remplacement 2026-2027)

Sous l'autorité de la direction des services éducatifs, le conseiller/la conseillère pédagogique est responsable de la mise en œuvre des programmes d'études du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Il/Elle est responsable d'appuyer et d'encadrer les enseignants. Ce poste comprend des tâches en formation du personnel enseignant, ainsi qu'à la mise en œuvre des objectifs du plan stratégique du conseil scolaire. Il/Elle agira aussi sur toute autre tâche que pourrait lui assigner la direction des services éducatifs. Ce poste comprend du déplacement aux écoles en région.

FIN DU CONCOURS

Le 22 juin 2026

LIEU DE TRAVAIL

Siège social (Saint-Jean)

DURÉE DU CONTRAT

L'année scolaire 2026-2027 (Entrée en poste le 8 septembre 2026)

**QUALIFICATIONS et
COMPÉTENCES**

- Baccalauréat en français
- Maîtrise en éducation (curriculum ou leadership)
- Certificat d'enseignement à Terre-Neuve-et-Labrador
- Au moins cinq ans d'expérience en enseignement du français
- Maîtrise du français oral et écrit
- Maîtrise de l'anglais oral et écrit
- Expérience à la mise en œuvre de la politique de l'enseignement et l'apprentissage adaptés aux élèves
- Aptitude à travailler en équipe et à promouvoir la collaboration
- Expérience de l'enseignement du français langue première en milieu minoritaire
- Expérience à la mise en œuvre des programmes d'études en classe multi-niveau
- Expérience à intégrer la technologie à l'enseignement

SALAIRE

Salaire selon la convention collective en vigueur

Veillez soumettre votre candidature, incluant le curriculum vitae et une lettre de motivation en français, ainsi que le nom et les coordonnées de trois références, en cliquant sur *POSTULER*.

POSTULER

La personne embauchée pourrait avoir droit à l'allocation de déménagement de la part du CSFP.

Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue. Prière de noter que toute personne embauchée par le CSFP doit soumettre une copie de la vérification du casier judiciaire et l'attestation auprès des personnes vulnérables (en date de six mois ou moins) avant d'entrer en poste.